
Extrait certifié conforme d'une résolution de Centre ressources jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (« La corporation ») tenue le 21 janvier 2015

RÉSOLUTION

Adhésion au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue Participation aux activités de mobilisation du 29 janvier prochain

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi n°28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi n°10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité :


Que le Centre ressources jeunesse adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;
Que le Centre ressources jeunesse participe aux activités de mobilisation du 29 janvier prochain.

* * * * *

CERTIFICAT

Je, soussignée, secrétaire de Centre ressources jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, certifie que la résolution reproduite ci-dessous est un extrait conforme de la résolution adoptée par les administrateurs de la Corporation à une réunion dûment tenue en date du 21 janvier 2015, laquelle est en vigueur en date des présentes.

FAIT à Rouyn-Noranda, Québec, ce 21^e jour de janvier 2015.



Francine Larouche
Secrétaire